



Informations

Encombrants

Le ramassage des encombrants aura lieu aux dates suivantes :

- **jeudi 29 septembre 2016** (et non pas le 23 comme mentionné sur l'avis du 09.03.16)
- **jeudi 1er décembre 2016**

Horaire : 17h00 à 18h30

Pour rappel, sont considérés comme déchets encombrants les objets qui ne peuvent pas être collectés de manière sélective et ne peuvent pas être contenus dans un sac officiel Celtor (110 litres compris). L'accumulation de déchets de même nature ne constitue pas un déchet encombrant.

Il est possible de faire appel à M. Eric Turberg pour apporter ses objets encombrants à l'endroit prévu. Il suffira pour cela d'en informer M. Turberg (078 911 25 60 ou au secrétariat 032 499 95 42) le lundi précédant le jour du ramassage. Un forfait de chf 20.- à chf 50.- pourra être perçu. Prière de déposer les objets en bord de route.

Abonnements de train - remboursement

Pour les élèves de 9H à 11H, qui fréquentent l'école secondaire de Moutier, les abonnements de train sont remboursés. Merci de déposer la quittance CFF et votre numéro IBAN au secrétariat au plus tard le **29 septembre 2016**.

Chiens

Suite à une interpellation lors de l'assemblée communale du 30 juin 2016, nous rappelons aux détenteurs de chiens notre Règlement de police locale art. 31 al. 6 « Au village les chiens seront tenus en laisse leurs déjections ne doivent pas souiller les espaces publics. Les propriétaires prennent les mesures nécessaires ».

Mensuration officielle

Le bureau de géomètre Sigeom SA à Moutier est mandaté pour réaliser la nouvelle mensuration (lot 3) sur toute la commune de Crémines. Des équipes de mensuration effectueront ainsi plusieurs visites sur le terrain et dans les propriétés dans le courant des deux prochaines années.

La description du mandat, ainsi que l'avancement des travaux peuvent être consulté à tout moment via le site internet <http://www.sigeom.ch> dans le thème « Références ».

Nous vous remercions d'avance de leur faire un bon accueil.